

économique » (02-03), qui figure dans le programme de travail approuvé par la Commission à sa douzième session, est actuellement classé dans le groupe 2 comme projet prioritaire spécial,

Notant aussi que la Commission de la population, à sa neuvième session, a estimé que l'étude des tendances démographiques dans leurs rapports avec le développement économique demande un travail considérable et a proposé de considérer cette étude, dans la région de la CEAE0, comme un sujet permanent d'étude,

1. *Décide* de classer ce projet, dans son programme de travail, dans le groupe 1, comme projet prioritaire de caractère permanent;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif : a) de fournir les ressources nécessaires à la réalisation du projet, b) de déterminer les travaux qui devront recevoir priorité dans ce domaine, c) de faire rapport, à la prochaine session de la Commission, sur l'état d'avancement des travaux et sur le programme de travail envisagé pour l'avenir;

3. *Accueille avec satisfaction* l'aide offerte au secrétariat de la CEAE0 par le Service de la population de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Prie* les gouvernements membres et membres associés de la Commission de fournir au secrétariat, en vue de ces études, les matériaux et les renseignements dont ils disposent ainsi que toute autre forme d'assistance.

187^e séance,
28 mars 1957.

21 (XIII). Conférence des statisticiens d'Asie

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris connaissance du rapport de la quatrième Conférence régionale de statisticiens²²,

Notant avec satisfaction les progrès accomplis par les pays de la CEAE0 dans la voie de l'amélioration des méthodes statistiques grâce aux conférences et groupes de travail consacrés à cette question, qui ont été réunis jusqu'à présent,

²² E/CN.11/433.

Constatant, cependant, qu'il est nécessaire de renforcer davantage la coopération entre les fonctionnaires des services officiels de statistique en vue d'établir des normes statistiques et d'améliorer les statistiques,

Prenant acte de ce que la Commission de statistique, à sa neuvième session, a approuvé la création de la Conférence des statisticiens d'Asie,

1. *Approuve* la proposition de la quatrième Conférence régionale de statisticiens tendant à créer la Conférence des statisticiens d'Asie;

2. *Invite* la Conférence des statisticiens d'Asie à faire rapport à la Commission, à sa prochaine session, sur le programme de travail que la Conférence se propose d'adopter.

181^e séance,
25 mars 1957.

22 (XIII). Colonisation rurale

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 17 (XII) qu'elle a adoptée à l'unanimité à sa douzième session,

Considérant que la mise en œuvre de cette résolution contribuera substantiellement au progrès économique et social de la région,

Considérant en outre qu'un voyage d'étude qui serait entrepris par des fonctionnaires des pays de la région de la CEAE0 chargés des questions relatives à la colonisation rurale serait un pas important vers la mise en œuvre de ladite résolution,

1. *Estime* que ce voyage d'étude doit recevoir la priorité accordée aux importants projets régionaux d'assistance technique;

2. *Invite* le secrétariat de la CEAE0, l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à étudier la possibilité de réaliser ce projet en 1958 et à donner une suite favorable à l'offre de coopération formulée dans la déclaration de la Fédération mondiale des anciens combattants²³.

187^e séance,
28 mars 1957.

²³ E/CN.11/NGO/18.

QUATRIÈME PARTIE

PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la période allant du 15 février 1956 au 28 mars 1957, des recommandations contenues dans le compte rendu des débats de la treizième session de la Commission, ainsi que du programme de travail et de l'ordre de priorité qu'il contient.

187^e séance,
28 mars 1957